



**DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2023-144

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2023

# Sommaire

## **PREFECTURE des DEUX SEVRES / SCSI**

79-2023-08-31-00002 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur David GOUTX, directeur régional par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle Aquitaine (2 pages)

Page 3

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2023-08-31-00002

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur David GOUTX, directeur régional par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle Aquitaine



**PRÉFÈTE  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté préfectoral  
portant délégation de signature

à

Monsieur David GOUTX  
directeur régional par intérim de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine

La préfète des Deux-Sèvres,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement, le code de l'énergie, le code minier, le code des transports, le code de la route et le code de l'urbanisme ;

Vu décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 38 et 43 ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 février 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE, en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 juillet 2023 nommant M. David GOUTX, directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement, chargé des fonctions de directeur délégué, de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 août 2023 portant attribution de fonctions par intérim du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine au profit de M. David GOUTX à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

#### ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, pour ce qui concerne les attributions relevant de la préfète des Deux-Sèvres, à M. David GOUTX, directeur régional par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine à l'effet de signer, au nom de la préfète, toute décision et correspondance entrant dans le champ de compétence de la DREAL, à l'exception :

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE A L'ADRESSE SUIVANTE :

MADAME LA PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09

Internet : [www.deux-sevres.gouv.fr](http://www.deux-sevres.gouv.fr)

1

- des correspondances aux parlementaires, au président du conseil régional et au président du Conseil départemental ;
- des correspondances aux maires, aux conseillers départementaux, aux membres des assemblées régionales, aux présidents des chambres consulaires, aux présidents de communautés de communes ou de communauté d'agglomération, aux présidents de syndicats mixtes, aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale, sauf pour les transmissions des sujets délégués ;
- des décisions qui mettent en jeu le pouvoir de contrôle de légalité vis-à-vis des communes ou du département ;
- des décisions qui font intervenir une procédure d'enquête publique instruite par les services de la préfecture,
- les modifications ou destructions d'un site classé prévues aux articles L. 341-7 et L. 341-10 du code de l'environnement,
- l'application de sanctions concernant les centres de contrôle de véhicules légers et poids lourds,
- les arrêtés préfectoraux instruits au titre du code de l'environnement, Titre 1er, Livre V (autorisation, prescriptions complémentaires, consignation, mise en demeure).

Article 2 : En application de l'article 38 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, M. David GOUTX peut donner délégation aux agents placés sous son autorité, pour signer, au nom de la préfète, les actes relatifs aux affaires pour lesquelles elle reçoit elle-même délégation par le présent arrêté.

Copie de cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

Article 3 : Le présent arrêté emporte abrogation de l'arrêté préfectoral du 7 mars 2022 portant délégation de signature à Mme Alice-Anne MEDARD, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle Aquitaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres et le directeur régional par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

Niort, le 31 août 2023



Emmanuelle DUBÉE